





Éditorial de Xavier Dugoin, Président  
2008, Une année d'ouverture  
à la hauteur des enjeux 3

Interview de Jean-Luc Combrisson,  
Directeur Général

« Non à l'imposture ! Quels moyens  
pour relever le défi de l'eau ? » 4

### Qualité de l'eau et biodiversité 6

Rivières	7
Assainissement	11
Bilan qualité de l'eau 2008	14

### L'amont, l'aval, le périphérique 28

Urbanisme	29
Gaz et électricité	30
Aménagement des berges et mise en valeur des cours d'eau pour le grand public	31

### Fonctionnement des rivières et lutte contre les inondations 20

Travaux	21
Travaux d'entretien de l'Essonne	22
Gestion et surveillance	23
Le Plan d'actions de prévention des inondations (PAPI) du bassin versant Essonne-Juine	24

### Transmission, animation, sensibilisation 34

Sensibilisation aux enjeux et risques	35
Coopération décentralisée	37
Animation partenariale	37
Glossaire	39
Contacts	39



## 2008 Une année d'ouverture à la hauteur des enjeux

**P**résider à nouveau le Siarce représente à la fois un honneur et une continuité, que tous ceux qui m'ont élu en soit assurés ! Je reviens avec la volonté de relever les défis de la politique de l'eau amorcée il y a plus de 15 ans, lors de mon premier mandat. Et je demeure plus que jamais dans l'esprit de dépasser les discours incantatoires par des actions concrètes. Avoir été largement élu par des instances renouvelées à 70% révèle une confiance précieuse dans la réussite d'un mandat si décisif. Il y eut bien des débats générés par ces renouvellements. Mais ils ont vite cédé le pas à l'action collective, notamment lors de comités syndicaux riches et intenses, en mai et juin 2008. Les nouveaux délégués se sont approprié les valeurs du Siarce, concentrées dans la Charte Emeraude. Ils ont fait leurs projets du syndicat. Le vote du budget 2009 à la quasi-unanimité le montre.

2008 a été une année d'ouverture à la hauteur des enjeux, un pas de plus vers une politique globale et intégrée de l'eau : le Siarce a étendu ses compétences à deux nouvelles rivières, le ru des Prés Hauts et le ru des Flamouches. Nous gérerons ainsi les pollutions générées par le déversement des eaux de pluies de la ville de Sénart. Les communes de Boulancourt, Buthiers et Nanteau-sur-Essonne en Seine-et-Marne ainsi que la Communauté de Communes du Malesherbois dans le Loiret nous ont rejoints. Qu'elles soient une nouvelle fois les bienvenues dans ce projet commun ! Le syndicat a aussi acquis de nouvelles compétences en matière d'aménagement et d'urbanisme : instruction des demandes de permis de construire dans les communes volontaires, aménagement des berges et amélioration des réseaux dont l'éclairage urbain et l'eau potable.

L'entrée du Siarce au Comité de bassin de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie par arrêté du 11 août 2008 du ministère de l'Écologie est une nouvelle reconnaissance de notre technicité, après le premier prix Eau du Grand Prix Régional de l'Environnement et le Label terre durable obtenus ces dernières années. Nous alimenterons la réflexion collective du comité et pèserons sur les décisions prises en amont des politiques locales du bassin.

Le processus de SAGE a été relancé fin 2008 : le schéma devra impérativement intégrer des réponses précises de stratégies et de priorités pour être opérationnel. Un très gros effort en matière d'assainissement est à réaliser sans oublier l'essentiel : un éclairage précis des enjeux au plan socio-économiques et en matière de gouvernance.



Le financement de notre unité d'hygiénisation des boues par compostage est en partie acquis. Ce projet est central pour la valorisation agricole des boues d'assainissement. Remplacer les engrais chimiques par des matières organiques dont les sols appauvris ont cruellement besoin relève bien d'un devoir écologique. Diminuer les émissions de carbone émises par la destruction de ces boues aussi.

Nous sommes à la croisée des chemins, au moment précis où, en matière d'eau, l'avenir d'une vallée et de 150 000 personnes est en jeu. Prendre les décisions politiques aujourd'hui pour atteindre le bon état des eaux en 2015, éviter que nos enfants soient inondés dans 20 ans et rendre la rivière aux usagers demande du courage politique. Le Siarce a su en faire preuve en 2008 et en fera preuve demain, avec le concours de tous !

*Xavier DUGOIN  
Président du Siarce*





## « Non à l'imposture ! Quels moyens pour relever le défi de l'eau ? »

Conjoncture financière ? Méconnaissance du projet ? Quel est votre décryptage des revers de financement de l'unité d'hygiénisation des boues par compostage de la STEP de Corbeil-Essonnes auprès de certains partenaires ?

**Jean-Luc-Combrisson :** C'est tout simple, les budgets de l'eau sont nettement insuffisants pour assurer l'objectif de bon état des eaux en 2015. D'où une sélection entre les projets pas toujours clairvoyante. Parlons net : il faudrait que les crédits de l'Agence de l'eau soient multipliés par 2 ou 3, ceux de la Région par 15 ou 20 et ceux du Département par 6 ou 7. Ce dernier a pourtant réduit sa ligne budgétaire Eau de 32% de 2007 à 2008 et à nouveau de 10% cette année : adopter un agenda 21 d'un côté et réduire les moyens de l'autre ressemble à une imposture vis-à-vis de la population. C'est d'autant plus aberrant que les habitants sont prêts à payer davantage pour des politiques vitales. Autre raison : il semble exister des enjeux de « politiciaillerie » qui n'ont pas à être pris en compte... Il nous a fallu monter au créneau et les choses se débloquent peu à peu : l'Agence de l'Eau la première a accordé, début avril 2009, 40% de subventions ainsi que 20% de prêt à taux zéro.

L'association Astrale (Association des Syndicats Territoriaux de Rivière et d'Assainissement de l'Essonne) pallierait cette défaillance financière globale ?

**JLC :** En partie oui. Astrale doit être relancée pour que les syndicats de rivière et d'assainissement du département parlent d'une seule voix auprès de l'État et des financeurs. Fédérons les solidarités au lieu d'être en concurrence sur les financements...

Est-ce à dire que la politique de l'eau en France laisse à désirer à vos yeux ?

**JLC :** C'est un paradoxe français ! La France a voté les deux grandes lois sur l'eau de 1964 et 1992. On parle d'« école française de l'eau ». Plusieurs majors hexagonales (Véolia, Suez, etc.) sont actives. Nous avons créé les agences de bassins, des centaines d'élus locaux épaulés par les services de l'État ont la question en main. Mais la pollution de l'eau augmente, les inondations se multiplient et plusieurs directives européennes n'ont pas encore été appliquées. Car le transfert de compétences de l'État s'est fait, avant même l'intercommunalité, au profit de collectivités immatures en termes de gouvernance. Cela a abouti à mettre les acteurs privés en position de force. La délégation de service public n'est un bon outil que si la gouvernance publique fait le poids. Sinon on aboutit à une privatisation de facto.

Le terme de gouvernance est galvaudé. Que signifie-t-il ici ?

**JLC :** C'est une politique ayant une vision transversale des enjeux et à la bonne échelle. Ici, celle des bassins. Tout l'espoir est dans la prise de conscience en train de s'opérer : le secteur public doit reprendre totalement la main par rapport à l'eau. Des organismes comme le Siarce y contribuent.

La création d'Établissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB) pour les cours d'eau non domaniaux a votre préférence pour instaurer une gouvernance adéquate. Quand le territoire du Siarce pourrait-il devenir un lieu-pilote préalable à une éventuelle modification législative ?

**JLC :** J'ai bon espoir qu'au 1er janvier 2011 un EPTB existe sur le bassin de l'Essonne. Il disposerait de financements dédiés et garantis. Par la suite, il leverait l'impôt car tout l'enjeu dans un tel domaine est de passer de l'intercommunalité à la « supracommunauté ». Décider de faire un gymnase en intercommunalité ou pas donne lieu à débat. La logique de l'eau en revanche s'impose car elle est préexistante. Voir transcrit dans la loi l'existence d'un EPTB à fiscalité propre relève plutôt des moyen ou long termes. Mais cela devrait être fait vite, pour avancer vite. C'est le prix pour remporter la bataille de l'eau !



Pourquoi avoir choisi une coopération décentralisée avec Cuba plutôt qu'avec une des nombreuses autres collectivités qui ont sollicité le Siarce ?

**JLC :** Des pays bien moins pauvres, comme le Brésil ou le Mexique, n'ont pas -loin s'en faut- une telle ambition en matière d'eau et de développement durable : Cuba en est à vouloir « apprendre à pêcher » dans ce domaine et n'attend pas de recevoir le « poisson ». J'ai beaucoup voyagé et il est rare que l'eau soit considérée comme aussi importante que l'éducation. Pasteur disait : « L'homme boit ses maladies. » 80% viennent de l'eau. Le Grand Parc Métropolitain de La Havane et la Fondation Scientifique Antonio Núñez Jiménez l'ont compris. J'en attends un réel retour conceptuel et une émulation.

Vous vous êtes rendu au Forum mondial de l'eau d'Istanbul en mars 2009. Son bilan est en demi-teinte. Les Etats reconnaissent le besoin d'économiser l'eau, s'engagent à préserver les écosystèmes aquatiques, à renforcer les lois... Mais États-Unis comme Brésil sont opposés à la reconnaissance d'un droit humain à l'eau potable et à l'assainissement. N'avance-t-on pas trop lentement ?

**JLC :** Oui, mais le chemin déjà parcouru depuis le forum de La Haye en 2000 est conséquent : seuls quelques états font désormais blocage sur la reconnaissance de ce droit à l'eau potable et à l'assainissement. Qui dit droit de l'homme, dit service public de l'eau et non marchandisation. Cela change tout ! 45 collectivités locales du monde entier ont signé le Pacte d'Istanbul qui reconnaît le droit à l'eau et la nécessité d'une meilleure gouvernance locale : c'est une avancée énorme. Il faut continuer à se battre : aucun droit n'a jamais été octroyé !



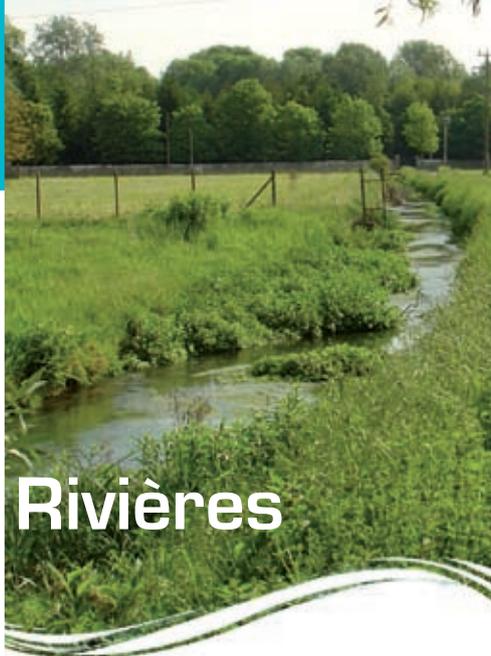


*Réhabiliter les cours d'eau, assainir les eaux, approfondir la connaissance des rivières... L'amélioration de la qualité de l'eau et de la biodiversité sur le territoire du Siarce a été directement visée par une vaste palette d'actions et d'études en 2008 : des berges de l'Essonne à ses petits affluents, du site papetier de Corbeil-Essonnes aux rus des Prés Haut ou de Boigny, les projets lancés, poursuivis ou achevés cette année ont tous été portés par le sens du service aux usagers. Si l'eau suit d'abord un cycle naturel, celui-ci devient, des rues, champs et stations d'épuration jusqu'à nos habitations, un cycle artificiel complexe assuré par le service public.*

*Le territoire du Siarce comprend les étangs et marais les plus riches en biodiversité d'Île-de-France, après la Forêt de Fontainebleau.*

## Qualité de l'eau et biodiversité

Atteindre le bon état des eaux en 2015 et protéger la faune et la flore figurent parmi les tous premiers objectifs du Siarce.



## Rivières



### L'air du temps

*Il faut, en temps de crise, consacrer de l'argent à la remise à niveau des rivières et de l'écosystème. Le patrimoine naturel a non seulement un intérêt propre mais il est en plus financièrement rentable : faire marcher l'industrie du BTP pour les travaux d'aménagements de rivières est préférable à l'investissement dans les infrastructures autoroutières. Je regrette que le Plan de relance de 2008 n'inclue pas assez le développement durable et notamment les enjeux de l'eau. Des milliers de kilomètres de cours d'eau souffrent aujourd'hui.*

Jean-Luc-Combrisson



L'ensemble des interventions et des études sur les cours d'eau pour une meilleure qualité et une biodiversité plus riche a été menée par la Direction Rivière et Milieu Naturel. Capable d'une vision transversale des enjeux, soucieux d'agir efficacement, le Siarce engage des travaux dont les impacts sont souvent multiples, de la qualité de l'eau à la mise en valeur de l'Essonne pour les loisirs en passant par un bon fonctionnement des rivières.

## Interventions sur les rivières

### Réhabilitation des berges de l'Essonne (du boulevard de Combes Marnès à la RN7)

L'originalité est la marque de cette opération. La diversité des techniques utilisées a concilié l'objectif écologique et la prévention des inondations dans un secteur fortement urbanisé, à Corbeil-Essonnes. Le lit de la rivière a été élargi, les berges consolidées, protégées et aménagées pour la promenade. Menée sur une période d'un an (automne 2007/automne 2008), la réhabilitation a fait l'objet d'une vaste concertation avec les partenaires financeurs (Conseil Général, Région Île-de-France, Agence de l'Eau Seine-Normandie) et d'une information de tous les riverains.



### Aménagement de l'Essonne sur le site papetier de Corbeil-Essonnes

Création de passes mixtes à poissons et canoës, restauration des berges de l'Essonne, aménagement du bras de décharge et réhabilitation des ouvrages hydrauliques du moulin de la papeterie sont à l'étude. Le projet urbain de quartier mixte du site papetier (15 ha de friches industrielles en reconversion) a impulsé une série d'aménagements à réaliser par le Siarce. Trois objectifs sont visés :

- ▶ la biodiversité et le respect de la continuité piscicole, l'intégrité des berges qui pâtiraient des contraintes d'écoulement hydraulique de la rivière ;
- ▶ la prévention des inondations en période de crue par l'aménagement du bras de décharge, entièrement mis au jour lors de la démolition d'une partie des immeubles industriels ;
- ▶ la valorisation de la rivière au sein de la zone urbaine.

Le montage de l'opération se révèle complexe : Bouygues Immobilier, promoteur du nouveau quartier de la Papeterie (logements, résidences-services, commerces, équipements publics dont



## 2,2 millions d'euros

C'est le montant des dépenses d'équipement liées aux rivières (travaux, études préalables, développement des outils métrologiques SEMAFORE (Système Environnemental de Métrologie Appliquée pour la Fiabilité de l'Observation, de la Réaction et de l'Évaluation) et SIGNE (Système d'Information et de Gestion Numérique de l'Environnement), mise à jour des bases de données métrologiques et cadastrales) dans leurs aspects qualité environnementale comme dans leur fonctionnement et prévention des inondations (cf. seconde partie).



scolaires), a signé une concession d'aménagement avec la ville. L'aménagement des berges de l'Essonne –rétrocédées à la collectivité– compte au titre des équipements publics d'infrastructures. Une convention destinée à préciser les modalités de réalisation des travaux de la rivière Essonne a été signée entre le Siarce et Bouygues Immobilier.

La phase d'études de faisabilité et d'avant-projet -financée par Bouygues Immobilier- a été réalisée en 2008 par le syndicat. Les travaux devraient débuter mi-2009 après validation par les parties de leurs coûts prévisionnels et de leurs conditions d'exécution.

### Réhabilitation des petits affluents de l'Essonne

Il s'agit ici de diminuer la sédimentation des affluents ou d'en rééquilibrer les débits pour améliorer la biodiversité et la qualité de l'eau. La diminution de la teneur des eaux en nitrates est particulièrement visée. Ru de Boigny (commune de Baulne), ru du Fossé Coulant (commune de Buno-Bonnevaux) et rus des communes de D'Huison-Longueville et Cerny ont vu leurs programmes d'aménagement définis en 2008. Trois ans d'études fines auront été nécessaires. Ces petits cours d'eau à fort intérêt écologique présentent de nombreux dysfonctionnements du fait de curages excessifs qui ont totalement modifié leur morphologie. Un manque d'entretien de la part des riverains est aussi en cause. On constate en parallèle une mauvaise répartition des débits entre les différents bras ou entre étangs et marais. Les rus verront donc leurs lits rétrécis par des banquettes végétalisées : l'ensemble de méandres créé augmentera la vitesse des courants. La sédimentation sera donc diminuée. La libre circulation des poissons sera assurée par des aménagements à vocation écologique. Des opérations sur les ouvrages sont aussi envisagées : elles permettraient un juste équilibre entre les annexes hydrauliques et une meilleure répartition des débits.

Près de 600 riverains ont été informés du déroulement des travaux et des principes de l'aménagement afin de mieux les associer à l'entretien futur, en particulier au moyen de rencontres de terrain. Trois réunions publiques ont été organisées. Des conventions ont été signées avec les propriétaires riverains concernés par d'importants aménagements.



Les trois partenaires financiers sollicités –Agence de l'Eau Seine-Normandie, Conseil Général et Région Île-de-France– ont donné une suite favorable aux demandes de subventions de ces programmes. Leurs subventions devraient atteindre 80% des coûts environ.

Les travaux devraient commencer au deuxième semestre 2009. Les autorisations administratives sont en cours de traitement. Les dossiers réglementaires ont été déposés en préfecture en avril et juillet 2008. Celle-ci doit reconnaître l'intérêt général de ces opérations et autoriser ainsi le Siarce à intervenir sur l'ensemble des parcelles riveraines concernées. Certains types de travaux sont par ailleurs soumis à autorisation au titre des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement. Les dossiers ont ensuite été soumis à enquête publique.

Les communes riveraines, de par leurs compétences respectives en matière de gestion des eaux pluviales et d'assainissement, devront mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour limiter les rejets dans ces petits cours d'eau. L'action seule du Siarce ne permettrait pas d'atteindre le bon état des eaux en 2015 imposé par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau. Chacun a un rôle à jouer en tant que citoyen : la réussite de cette opération passe par une réelle cohérence des actions.

### **Gestion du marais des Rayères à Ormoy**

À chaque usage -amélioration du biotope, promenade ou pêche- son mode de gestion hydraulique : celui de l'ensemble du marais des Rayères a été défini en 2008 après une série d'études. Leurs conclusions montrent que l'équilibre écologique nécessite de maintenir une alimentation moyenne du marais de l'ordre de 100 L/s. L'installation d'une passe à poissons à hauteur de la vanne amont d'alimentation en eau du site a été précisée. L'ouvrage d'alimentation aval sera quant à lui restauré.

Le fonctionnement hydraulique du marais des Rayères avait été amélioré par des interventions en 2005. Un plan de gestion écologique et d'aménagement avait également été élaboré.

Les travaux débiteront rapidement, au cours du premier semestre 2009.

## **Études**

### **Partenariat scientifique pour créer un « filtre à nitrates » dans les anciennes cressonnières de l'Essonne**

Utiliser les cressonnières comme filtres à nitrates est un des projets du Siarce pour dépolluer les eaux. Elles sont en effet situées idéalement entre les résurgences de la nappe phréatique et l'Essonne. Un travail de recherches fondamentales et appliquées a donc été engagé : les financements de travaux scientifiques et les conditions techniques de réalisation du partenariat monté en 2007 avec le CEMAGREF et l'INRA Agrocampus de Rennes (organismes universitaires et de recherches) ont été précisés en 2008. Le Siarce a bénéficié d'aides financières du Conseil Général et de l'Association Nationale de la Recherche Technique (ANRT) à l'automne 2008, dans le cadre d'une Convention Industrielle de Formation par la REcherche (CIFRE). Un ingénieur-doctorant recruté par le Syndicat en janvier 2009 réalise actuellement une thèse sur ce thème, sous la codirection scientifique des organismes précités.

Un bail rural a également été signé entre le Siarce et un cressiculteur, propriétaire des cressonnières situées à Maisse, qui serviront de site d'études.

Il s'agit de proposer dès 2011 un système de gestion des cressonnières alliant leur valeur patrimoniale –tant historique que paysagère, écologique et socio-économique– et l'optimisation de leur fonctionnement épuratoire. Ces zones humides, victimes du déclin de la cressiculture, seront au final revalorisées.

### **Évaluation de la fonctionnalité des passes à poissons existantes**

La fonctionnalité biologique de 4 passes à poissons a été testée en 2008. Une méthode de piégeage et de pêche a permis cette évaluation, réalisée en partenariat avec les acteurs compétents : l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (Onema) et la Police de l'eau. Les résultats ont été présentés aux partenaires ainsi qu'à la FEPPMA (Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de l'Essonne) et au Conseil Général.



Cette approche relève d'une démarche systématique des milieux aquatiques, approche sur laquelle insiste la Directive Cadre Européenne sur l'eau de 2000. Il ne suffit plus de protéger la ressource en eau des bassins versants et de réduire les rejets polluants mais bien de développer une politique globale environnementale dont la « continuité écologique » des cours d'eau fait partie. La libre circulation des poissons constitue donc un objectif majeur.

La quinzaine de passes à poissons supplémentaires installées sur le territoire du Siarce en 10 ans bénéficiera de la même évaluation en 2009 et 2010, selon le protocole d'études élaboré à partir de ces 4 premiers tests.

### **Programme de lutte contre les pollutions par les produits phytosanitaires**

Le Siarce vient d'intégrer le groupe Phyt'Eaux Propres « suivi des plans d'actions sur les bassins versants prioritaires » animé par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Cette étape illustre la volonté du Syndicat de s'engager encore davantage dans la lutte contre les pollutions de type pesticides (produits phytosanitaires et biocides) et leurs effets sur les milieux naturels. Les grandes lignes d'un programme d'actions à mener sur son territoire ont été définies en s'appuyant sur les retours d'expérience d'autres porteurs de projet de la région Île-de-France. Elles seront approfondies en 2009, en parallèle d'une recherche de financement.

Le lancement du programme est prévu en 2010.

### **Bilans environnementaux et programmes d'actions communaux**

Le Syndicat se veut force de propositions aux collectivités. Des bilans environnementaux ont été entrepris pour chacune des 33 collectivités membres, en préalable à des programmes d'actions. Chaque programme sera adapté à la problématique municipale concernée. Un certain nombre de dysfonctionnements dégradant la qualité de l'eau ont en effet été identifiés sur les cours d'eau du territoire du Siarce, grâce aux données recueillies par l'outil métrologique SEMAFORE. Les bilans environnementaux –dont le contenu type a été conçu en 2008 et la rédaction entamée– comprendront un état des lieux-diagnostic, une identification des enjeux relatifs à la ressource en eau (qualité, quantité) et un ensemble d'objectifs à atteindre.

Le Siarce apporte des solutions concrètes aux acteurs locaux afin de les amener à entreprendre sur leur territoire les actions adaptées à l'objectif européen du bon état des eaux en 2015. Le Syndicat s'appuie sur des données précises élaborées dans la durée : les études et suivis qualitatifs réalisés sur l'ensemble du bassin de 1992 à 2007 ont rassemblé un grand nombre d'informations sur l'état des milieux aquatiques et les activités anthropiques sur tout le bassin versant de l'Essonne. Le travail de relevés a permis d'aboutir à ces diagnostics de dysfonctionnements pouvant affecter la santé et la sécurité des populations.

Les programmes d'action devraient être disponibles pour l'ensemble des communes d'ici 2010.



## « L'air du temps

*Le système d'assainissement est une fusée à 5 étages : branchements, réseaux de collecte, réseaux de transports, stations d'épuration, valorisation des boues, liquides et gaz. Chaque étage nécessite des investissements lourds. Optimiser la gouvernance est indispensable : seul un responsable unique pour ces 5 étages sera capable de mener à bien ces missions.*

JLC



Atteindre le bon état des eaux en 2015 implique de réduire l'impact des systèmes d'assainissement sur les masses d'eaux. Ces systèmes sont pris en charge par la Direction Assainissement et Réseaux du Siarce. L'assainissement –des collecteurs d'eau à la valorisation des boues– constitue un système où chaque niveau conditionne la qualité des niveaux suivants. Le Syndicat mène des actions cohérentes avec une vision globale des enjeux tant en matière d'eau à proprement parler, que d'environnement en général.

## Stations d'épuration et installations privatives

Stations d'épuration et installations privatives d'assainissement sont modifiées, entretenues, contrôlées, mises aux normes... par les professionnels du Service Qualité de la Direction de l'Assainissement et des Réseaux.

### Contrôle et mise en conformité des installations privatives d'assainissement

Les visites de conformité des installations autonomes –non raccordées à un système collectif– ont été effectuées en 2008 sur les communes ayant choisi d'accorder cette compétence au SIARCE. Suite à ces contrôles, la mise aux normes des installations qui le nécessitent sera réalisée à partir de 2009.

Le contrôle des installations privatives d'assainissement raccordées à un réseau collectif a été défini en 2008 dans ses conditions administratives, juridiques, techniques et financières. Des secteurs prioritaires ont été déterminés. Une première campagne de contrôles de 800 installations, situées sur deux sous bassins à Corbeil-Essonnes, pourra ainsi être lancée en 2009.

### Extension et mise aux normes de la Station d'Épuration (STEP)

C'est un des grands projets en cours du Siarce. D'importants travaux de réhabilitation, mise aux normes et extension de capacité de la STEP située à Évry ont été lancés fin 2007 et s'achèveront début 2010. Leur montant pour la seule année 2008 s'élève à 9,2 millions d'euros dépensés. La Direction des Affaires Juridiques et Administratives a également suivi ce lourd dossier : exécution du marché (sous-traitance et avenants) et procédure administrative d'obtention du permis de construire pour l'unité d'hygiénisation des boues par compostage.

## Pollution des eaux

Différents éléments amènent à un déclassement du bon état :

- l'eutrophisation ou « asphyxie » de l'eau est provoquée par le phosphore des eaux usées combiné à l'azote contenu dans les nitrates (agriculture);
- les métaux lourds sont essentiellement charriés par les eaux de ruissellement en zones urbanisées.

Il faut donc réduire très fortement les rejets d'eaux usées dans la nature avant traitement et assurer une dépollution des eaux de pluie.



## 20 millions d'euros

C'est le montant des dépenses d'équipement en assainissement. Il représente la plus grosse partie des dépenses d'équipement du Siarce (23,1 millions en tout) et se répartit ainsi :

- 19,4 millions d'euros pour l'assainissement des eaux usées – réseau intercommunal et station (dont 9,2 millions pour les travaux de réhabilitation, de mise aux normes et d'extention de la STEP et 9,7 millions pour la réhabilitation des réseaux intercommunaux sur le territoire de Corbeil-Essonnes)
- 0,3 millions d'euros pour l'assainissement des eaux usées – réseaux de collecte.
- 0,3 millions d'euros pour les eaux pluviales



### *Dossier de construction d'une unité d'hygiénisation des boues de la STEP*

Innover, recycler, nourrir les sols. Cette unité d'hygiénisation des boues de la STEP par compostage permettra de valoriser ce qui était considéré jusqu'à présent comme de simples déchets. Ainsi recyclées, les boues compostées seront transformées en produit normé : l'engrais. Elles enrichiront les sols agricoles en manque de matières organiques et exposés à un risque de salinisation. L'agriculture a aussi besoin d'engrais non chimiques qui seront ainsi fournis. Ce projet reflète la politique transversale du Siarce en matière d'environnement, ici appliquée à la politique d'exploitation des sols, à la lutte contre le réchauffement climatique et à l'amélioration de la qualité de l'eau (réduction des apports en nitrates dans les eaux de ruissellement).

Sa mise en œuvre devrait intervenir en 2010.

### *Modernisation de la station d'épuration de Boissy-le-Cutté*

Une étude de modernisation de la station d'épuration de Boissy-le-Cutté a été réalisée.

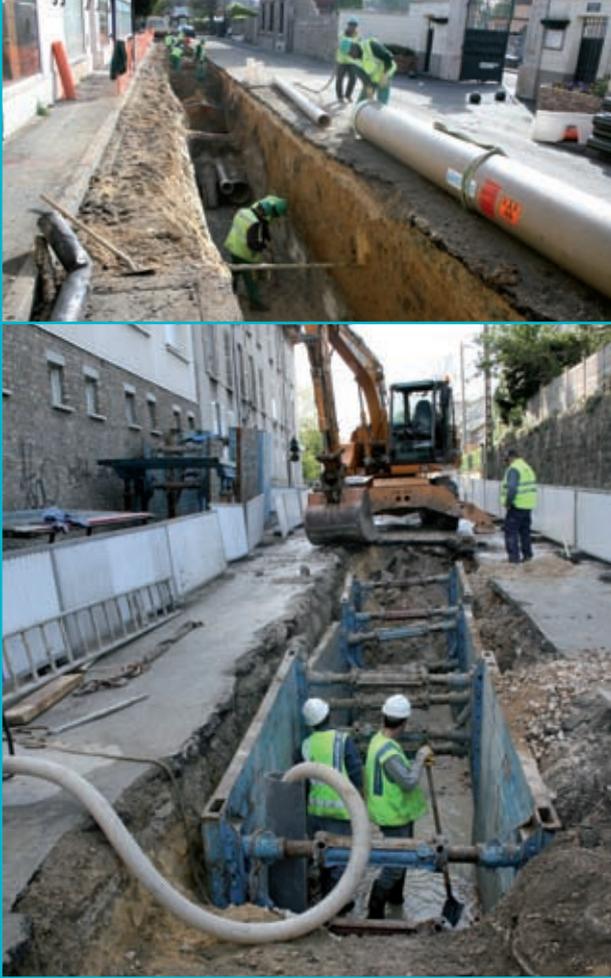
### *Suivi et gestion*

Un important travail de suivi a été effectué : bonne exécution des contrats d'affermage, de l'autosurveillance et des filières de valorisation des boues liées aux stations d'épuration du Siarce et de Boissy-le-Cutté. La gestion a nécessité des ressources importantes (conventions spéciales de déversement pour des activités rejetant des eaux usées non domestiques) ainsi que les très nombreuses demandes émanant des usagers (raccordements, dégrèvements).

## Réseaux

Une eau de qualité implique aussi une gestion pointue des réseaux. Le service Réseaux gère onze réseaux de collecte des eaux usées et des eaux de pluie situés sur six communes, le réseau de transport syndical des eaux usées mais aussi le bassin de rétention/dépollution des eaux de pluies de Tournenfiles (entre Ormoy et Mennecey).

Les cahiers des charges d'actualisation des schémas directeurs d'assainissement des communes de Vert-le-Petit, Corbeil-Essonnes, Écharcon et Fontenay-le-Vicomte ont été élaborés en 2008.



Les études d'actualisation seront réalisées en 2009 et 2010 afin de définir des programmes d'actions prioritaires pour les années suivantes.

2008 a également vu l'élaboration du schéma directeur des eaux pluviales de la commune de La Ferté-Alais.

Le programme de réhabilitation des réseaux intercommunaux de transport des eaux usées a été poursuivi.

Le transfert des compétences « collecte des eaux usées et des eaux de pluie » de la commune de Mennecy au Siarce –effective au 1er janvier 2009– a été préparé en 2008.

Le Service Réseaux a également contrôlé la bonne exécution des contrats d'affermage et de prestations de Services Réseaux, traité des centaines de Demandes de Renseignements (DR) et de Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT), instruit de nombreux Permis de Construire (PC) liés aux opérations de rénovation urbaine de Corbeil-Essonnes notamment.

## Contrats

Le Service Contrat est essentiellement responsable des contrats d'affermage et de prestations de services.

### *Adaptation des contrats d'affermage*

Une adaptation du contrat d'affermage du Siarce a permis d'intégrer les conséquences des investisse-

ments en cours de réalisation sur les équipements syndicaux. Il a fallu pour cela reconstituer l'exécution du contrat depuis sa signature. Des négociations ont ainsi pu être entamées avec la Société des Eaux de l'Essonne (SEE) –société fermière– et ont abouti début 2009 à la signature d'un avenant au contrat.

### *Analyse des autres contrats*

Une analyse fine des autres contrats a été entreprise : l'objectif est d'obtenir des sociétés signataires le niveau de prestations attendu. Il s'agit aussi de définir avec de plus en plus de précision les rapports annuels sur le prix de l'eau et la qualité du service.

### *Prix, services et consommation d'eau*

Un important travail de structuration et d'actualisation a été réalisé sur la banque de données sur le prix des services de l'eau et de l'assainissement des communes du Siarce ainsi que sur l'évolution de la consommation d'eau.

## Études

### *Diagnostic du système d'assainissement de Corbeil-Essonnes*

Réduire l'impact de l'assainissement (c'est-à-dire la diminution des rejets d'eaux usées dans le milieu naturel avant traitement et la dépollution des eaux de pluie) est un des leviers d'amélioration de la qualité de l'eau. Les dysfonctionnements du système d'assainissement de Corbeil-Essonnes ont été analysés par sous-bassin versant en 2008 parallèlement à un diagnostic permanent réalisé sur l'ensemble du système d'assainissement du bassin de collecte-épuration du Siarce. Ceci permettra de cibler et hiérarchiser les interventions sur les dysfonctionnements en 2009.

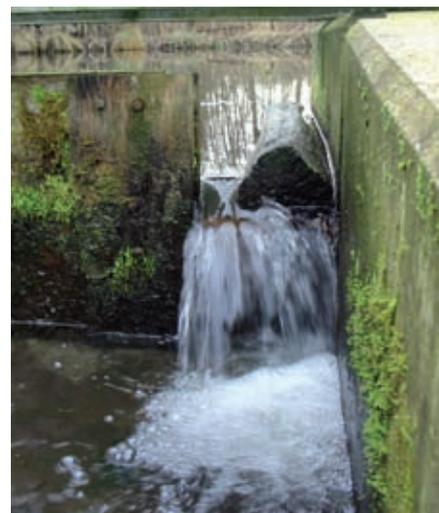
Ce programme de mesures d'évaluation et de localisation des pollutions organiques dégradant le milieu naturel, la rivière Essonne et la Seine est conduit par la Direction Rivière et Milieu Naturel. Il dispose de points de mesures fixes disséminés sur le réseau intercommunal. Il est donc possible de sectoriser les apports par commune.

Corbeil-Essonnes représente un lieu stratégique d'intervention : la commune a été identifiée par les campagnes métrologiques précédentes comme la plus grosse source d'eaux usées et parasites (par exemple dans le cas de fuites du réseau de transport vers le milieu naturel des eaux usées avant traitement). Les études menées sur l'Essonne ont par ailleurs révélé l'impact très fort des activités de la ville sur la qualité du milieu aquatique.



## Bilan qualité de l'eau 2008

Le Siarce mesure précisément la qualité des eaux. Dans le cadre de ces compétences acquises en 1992, la Direction Rivière et Milieu Naturel procède au suivi saisonnier de la rivière Essonne, depuis la limite du département jusqu'à la confluence avec la Seine. À partir de 2009, des réseaux de mesure des services de l'État, rendus obligatoires par l'Union Européenne, viendront compléter les réseaux locaux, notamment Semafore, l'outil de mesures particulièrement fin du Siarce. État général des masses d'eaux, impacts des pollutions régulières ou exceptionnelles, l'ensemble est évalué par les réseaux de contrôle et d'évaluation.



### ÉVOLUTION DU SUIVI QUALITATIF SAISONNIER DE LA RIVIÈRE ESSONNE EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE CADRE EUROPÉENNE SUR L'EAU

**Obligation de moyens et de résultats : la Directive Cadre sur l'Eau (DCE - 2000/60/CE)** impose l'atteinte du « bon état » des eaux de surface pour l'horizon 2015 et ne se contente pas de fixer des objectifs.

Chaque État membre de l'Union Européenne, dont la France, a dû mettre en place de nouveaux systèmes d'évaluation de l'état des cours d'eaux, sur les plans :

- **écologique** (habitats, frayères, hydromorphologie et physico-chimique soutenant la biologie : température, azote, phosphore, conductivité...)

- **chimique** (41 substances prioritaires : pesticides, métaux lourds...).

Les Agences de l'eau, en association avec les DIREN (Directions Régionales de l'Environnement) et l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques), ont mis en place depuis 2005 de nouveaux réseaux de mesure, afin de définir l'état initial des différentes masses d'eau et leurs objectifs d'atteinte du bon état. Ces instruments visent aussi un suivi régulier de la qualité des eaux et milieux aquatiques.

Quatre types de réseaux de mesure pouvant se recouper ont été mis en place par les services de l'État sur les eaux de surface du territoire français :

- **le Réseau de référence** : démarré en 2005, il doit permettre de définir l'état de référence, c'est-à-dire celui correspondant à un milieu aquatique non perturbé par l'Homme,

duquel découle le bon état. Il comporte 64 stations sur les rivières du bassin Seine-Normandie.

- **le Réseau de Contrôle de Surveillance (RCS)** : ce réseau, mis en place depuis 2007, doit permettre de donner une image cohérente et représentative de l'état des masses d'eau du bassin.
- **le Réseau de Contrôle Opérationnel (RCO)** : ces stations sont destinées à suivre l'impact des pressions significatives recensées et les effets du programme de mesures.
- **le Réseau Complémentaire de Bassin (RCB)** : il doit permettre de mesurer l'impact des activités humaines dans des contextes spécifiques, tels qu'en cas de pollutions accidentelles, zones protégées, investigations...

Le suivi des réseaux RCO et RCB commencera en 2009. Ils rempla-



## Évaluation de l'état chimique et biologique

**Le bilan est plutôt mauvais en 2008.** Ce constat est valable pour le cours principal de la rivière Essonne comme pour ses affluents. Le « bon état » des eaux –chimique comme écologique– n'est atteint sur aucune des 17 stations de suivi. La qualité ne s'améliore pas ces dernières années, selon les indices biologiques et les analyses physico-chimiques.

La dégradation générale de la qualité est à mettre en relation avec les apports exogènes par ruissellement (agricole et urbain) par temps de pluie.

**En hydrobiologie**, les groupes indicateurs de macroinvertébrés benthiques n'ont pas évolué depuis 13 ans de suivi. Ils traduisent une qualité d'eau constante et plutôt « moyenne ». L'analyse des peuplements de macrophytes et de diatomées révèle que la charge organique et trophique de la rivière

Essonne et de ses affluents est importante. Elle est confortée par les analyses physico-chimiques : mauvais bilan en oxygène et charges nutritives élevées sur certaines stations.

L'étude des **peuplements piscicoles** montre que la qualité des eaux et des habitats est dégradée. Les actions de recalibrage et rectification de cours d'eau ont provoqué la banalisation des habitats : elles homogénéisent les vitesses d'écoulement et détruisent les berges. Les nombreux ouvrages hydrauliques de l'Essonne font obstacle à la migration des poissons et contribuent à la dégradation des habitats piscicoles.

**Point positif** : les concentrations en **Orthophosphates** et en **Phosphore total** ont diminué depuis 1995, selon les analyses physico-chimiques. Les efforts menés pour limiter les apports en phosphore doivent donc être poursuivis.

Les **nitrites** restent en revanche à de fortes concentrations depuis 1995. Ils proviennent en partie des



cent l'ancien Réseau National de Bassin (RNB) et doivent fournir à l'Europe une évaluation de l'état des cours d'eau. Ils ne remplacent pas en revanche les réseaux locaux.

Ces derniers, tels que le réseau SEMAFORE du Sierce, doivent poursuivre deux objectifs :

- **un objectif patrimonial** : affiner l'évaluation de la qualité des cours d'eau
- **un objectif opérationnel** : suivi des actions lancées et orientation des politiques locales d'améliora-

tion de la qualité des eaux.

La rivière Essonne compte, sur le territoire du Sierce :

- **2 stations RCS** (sur l'Essonne à Buno-Bonnevaux et à Ballancourt-sur-Essonne),
- **4 stations RCO** (sur l'Essonne à Corbeil-Essonnes, Buno-Bonnevaux et Ballancourt-sur-Essonne et sur le ru de Misery à Vert-le-Petit),
- **1 station RCB** (sur l'Essonne à Corbeil-Essonnes).

Afin de supprimer toute redondance entre les mesures effectuées sur

le réseau de métrologie Semafore et celles des réseaux de l'État, le Sierce, sur les recommandations de l'Agence de l'eau, a revu ses stations de suivi qualitatif saisonnier, ainsi que la liste des paramètres qui y sont suivis.

L'analyse de la qualité des cours d'eau et notamment des affluents de la rivière Essonne ainsi que du ru des Prés Hauts en rive droite de la Seine, sera ainsi plus pertinente et en parfaite complémentarité avec les réseaux des autres organismes étatiques.

eaux phréatiques. Ces teneurs resteront élevées et auront même tendance à augmenter quand le niveau de la nappe de Beauce remontera.

Les analyses **pesticides, Éléments Métalliques Traces (ETM)** et bactériologiques mettent également en évidence les problèmes liés à la gestion des eaux pluviales sur le bassin versant (dysfonctionnements des réseaux d'assainissements, des stations d'épuration, rejets directs d'eaux pluviales agricoles et urbaines dans les cours d'eaux...).

**Le bon état chimique n'est atteint sur aucune des 5 stations.** Les fortes teneurs de quelques substances prioritaires provenant des zones urbaines et des infrastructures routières en sont responsables. Les analyses biologiques et physico-chimiques montrent que la qualité de l'Essonne et de ses affluents n'est pas satisfaisante. Les conclusions de chaque partie de ce rapport mettent en évidence les problèmes liés aux rejets par temps de pluie.

## Priorité à l'action sur les eaux pluviales

L'action sur les eaux pluviales constitue un levier majeur dans la recherche d'une bonne qualité des eaux. Les eaux de pluie représentent en effet un élément maîtrisable sur lequel on peut agir rapidement. Leur gestion sur l'ensemble du bassin versant de l'Essonne doit être une priorité pour le Siarce. Le « bon état » exigé par la DCE ne sera envisageable que lorsque les rejets par temps de pluie seront moins impactants sur le milieu.

Les aménagements de berges ne permettront pas à eux seuls d'atteindre le « bon état ».

Toutes les mesures –limitation du ruissellement, décantation des eaux...– propres à limiter l'impact des rejets par temps de pluie doivent donc être entreprises.



## POINT FINANCES



### 30,5 M€ TTC de dépenses totales en 2008 (dépenses réelles – budgets consolidés)

On constate un doublement du budget par rapport à 2007 du fait d'une activité et d'investissements en forte croissance et d'une adaptation parallèle du budget de fonctionnement.

#### ● 23,1 M € TTC :

C'est le montant des **dépenses d'équipement** en 2008 ...

... **Dont 20 M €** pour l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales, **2,2 M €** d'investissement Rivière et **0,9 M €** de travaux réalisés pour d'autres collectivités.

Cet effort très important d'équipement concerne surtout les réseaux intercommunaux d'assainissement et la station d'épuration.

#### ● Le financement de ces dépenses a été assuré par... :

- l'emprunt : **11,5 M €** dont **10,8 M €** pour l'assainissement
- les participations d'autres collectivités (travaux pour compte de tiers) : **2,92 M €**
- des subventions et participations d'équipement : **5,2 M €** dont -Département : **1,2 M €** - Région : **1,05 M €** - Agence de l'Eau : **2,2 M €** - Etat : **0,1 M €** - Aménageurs : **0,25 M €** - Autres collectivités : **0,4 M €**
- les remboursements de TVA : **1,7 M €**
- des produits financiers : **0,17 M €**

L'équilibre est assuré par l'autofinancement (prélèvement sur les recettes de fonctionnement) et le solde des subventions à percevoir en 2009 (restes à réaliser).



## Au sein du Siarce, 6 directions œuvrent a



*Les défis du Siarce évoluent, ses services internes aussi. 2008, année de restructuration, a vu une profonde mutation des directions afin de répondre au plus près aux nouveaux enjeux.*

Le développement des compétences en matière d'assainissement des eaux usées et pluviales, de gaz et d'électricité, les transferts de compétences optionnelles par les communes ont rendu nécessaire le renforcement de la Direction de l'Assainissement et des Réseaux. Par ailleurs, pour répondre aux objectifs de bon état des eaux en 2015, cette direction s'est étoffée et structurée en 3 services : Qualité, Réseaux et Contrat. Le Service Contrat n'était composé en 2008 que d'un seul agent et s'est vu renforcé en 2009 d'un agent supplémentaire pour faire face à l'important travail d'adaptation de la dizaine de contrats d'affermage et de prestations de services gérés par le Siarce.

Le développement de l'activité des directions opérationnelles a entraîné une augmentation de la charge de travail dans les directions administratives. Au cours de cette année 2008, chaque départ dans la direction de l'information et des relations publiques, ainsi que la direction des affaires administratives et juridiques, a été compensé par un recrutement et une réorganisation des services.

**La Direction des Finances et des Ressources Humaines** a pour sa part procédé au recrutement d'un cadre de catégorie A.

**La Direction de l'Eau, de l'Aménagement et du Patrimoine** a été scindée en deux directions opérationnelles pour appréhender les nouvelles compétences en matière d'aménagement : **une Direction de l'Aménagement** et **une Direction Rivière et Milieu Naturel** l'ont remplacée. Les

effectifs affectés de manière globale à ces deux nouvelles directions ont augmenté de 1 agent par rapport à l'année 2007.

### Le dispositif emploi jeune

Le 3 mars 2008, le dernier contrat emploi-jeune du Siarce a pris fin. L'année 2008 marque donc la fin d'un dispositif qui aura duré 10 ans : 22 jeunes en ont bénéficié et se sont succédés au cours de ces dix années.

Ils ont tous acquis une expérience professionnelle de qualité qui leur a permis d'évoluer au SIARCE ou dans d'autres collectivités. Ils ont également bénéficié d'actions de formations professionnelles qui leur a notamment permis d'intégrer la fonction publique territoriale. Ainsi 7 agents ont été titularisés (6 suite à réussite à un concours, 1 par recrutement direct).

L'objectif de pérennisation de ces emplois, tel qu'il ressort du programme de mandature 2001-2008 a été tenu puisque seul le poste d'archéologue n'a pas été pérennisé.





## au quotidien

*Les 6 directions actuelles travaillent toutes sur des actions complémentaires, souvent sur un même projet, avec chacune des objectifs très précis.*

**La Direction Finances et Ressources Humaines** gère les budgets et retranscrit l'activité du Syndicat et de ses régies de façon à obéir aux règles comptables et juridiques. Elle s'attache également à suivre et à coordonner l'évolution des moyens humains (voir ci-contre).

**La Direction des Affaires Juridiques et Administratives** a été renforcée par la création d'un poste d'adjoint au directeur. Elle assume une mission de conseil juridique, gère les procédures de consultation et l'exécution administrative des marchés publics du Siarce. Elle gère les contrats d'assurance et les sinistres. Elle est chargée d'organiser les assemblées délibérantes du Syndicat et pilote toute la procédure d'entrée en vigueur de ses délibérations.

**La nouvelle Direction de l'Aménagement** définit et porte la politique d'aménagement du Siarce sur son territoire de compétences. Elle participe à l'élaboration des documents de planification et d'aménagement opérationnel et analyse les demandes d'autorisation d'urbanisme afin d'évaluer les impacts des processus de modification du territoire (aménagement urbain, création d'équipements et d'infrastructures) sur l'environnement. Elle met aussi en œuvre la politique de coopération décentralisée.

**La Direction de la Communication, de l'Informatique et de la Logistique** informe sur les activités et projets du Siarce. Elle promeut l'image du Syndicat, la qualité des travaux réalisés et l'excellence de ses compétences humaines et techniques. Elle sensibilise les différents publics et partenaires aux enjeux de l'eau et de l'environnement et aux risques d'inondation. Elle répond enfin, quotidiennement, aux besoins

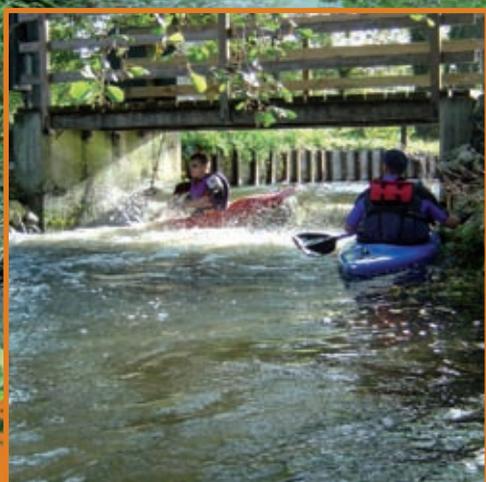


des autres directions en matière de soutien matériel et logistique (gestion du parc automobile et du parc informatique, veille technologique, réflexions et travaux visant à l'amélioration de l'agencement des locaux, etc.).

**La Direction de l'Assainissement et des Réseaux** est en charge des aspects assainissement liés aux compétences du Siarce : eaux usées, eaux pluviales, assainissement collectif et non collectif (SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif). Elle assure également le pilotage des compétences de distribution de gaz et d'électricité.

**La nouvelle Direction Rivière et Milieu Naturel** œuvre pour le bon fonctionnement des rivières, la lutte contre les inondations, la préservation et l'amélioration de la biodiversité par une série d'actions de réhabilitation des ouvrages hydrauliques et des cours d'eau et d'études poussées de connaissance du fonctionnement hydraulique du bassin versant et des impacts des diverses pollutions.





*Réhabiliter les ouvrages hydrauliques, élargir les lits des rivières, entretenir l'Essonne, ses marais, étangs et affluents... De multiples actions et études ont été menées en 2008 pour assurer le bon fonctionnement des cours d'eau et lutter contre les risques d'inondation à court et long termes : réhabilitation des ouvrages du Moulin d'Écharçon, études préalables à des interventions d'urgence sur le ru des Prés Hauts, gestion et surveillance du niveau des eaux, dégagement des lits et berges des cours d'eau...*

*Ces interventions et recherches ont été assurées par la Direction Rivière et Milieu Naturel.*

# Fonctionnement des rivières et lutte contre les inondations

Prévenir les inondations et assurer le bon fonctionnement des rivières constitue l'autre grand objectif du Syndicat.



## Travaux



### L'air du temps

*La dynamique du Siarce s'appuie sur une perpétuelle recherche d'équilibre. Y compris entre maintien des zones humides porteuses de biodiversité et création de bassins de rétention dans ces zones humides. Ces bassins visent à prévenir les inondations par le ralentissement de la dynamique de crue. Nous devons préserver et valoriser les zones humides, qui n'ont par ailleurs rien de naturel puisqu'elles sont créées par l'exploitation des tourbières et la présence des ouvrages hydrauliques. Le PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) prévoit aussi de supprimer certains ouvrages hydrauliques. Ce sera le choix du juste milieu.*  
*Jean-Luc Combrisson*



## Réhabilitation du moulin d'Écharcon

Restaurer les ouvrages hydrauliques du moulin d'Écharcon, situé en partie terminale du bassin de l'Essonne, aura un impact majeur sur le fonctionnement de la rivière, la gestion des étiages et des crues et le maintien des zones humides. Il s'agit d'une opération cruciale du programme d'aménagement des biefs de la rivière Essonne.

Les travaux sont de taille : ils consistent en la réalisation d'ouvrages hydrauliques automatisés sous le nouveau moulin, la réhabilitation d'une partie du bâtiment du nouveau moulin et des vannes du vieux moulin. Une stabilisation de l'ensemble de l'édifice est prévue. La digue sera renforcée par le colmatage des passages d'eaux souterrains, la vanne latérale se verra réhabilitée et motorisée, le déversoir amont sera modifié (construction d'un clapet, création d'une passe à poissons et à canoës).

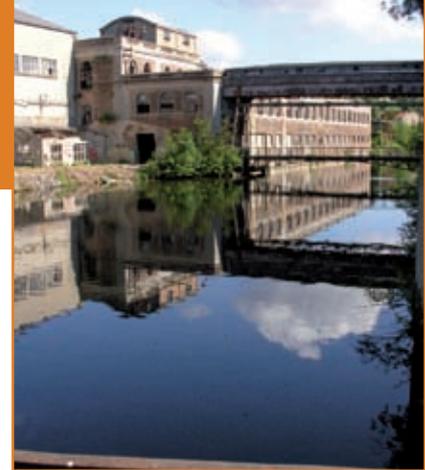
Quatre ans d'études hydrauliques (1998-2002) ont pointé le fort intérêt du site et l'importance de ses dysfonctionnements. Le Siarce a dès lors proposé d'assurer la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux, en prenant à sa charge l'ensemble des frais afférents. Un comité de pilotage associant le Syndicat, les financeurs, les services de la police de l'eau et le propriétaire usufuitier a été mis en place. Une solution technique a été retenue et a débouché sur la constitution des dossiers de demande d'autorisation et de demande de subventions.

**Un arrêté préfectoral en date du 23 juillet 2007 a déclaré l'opération d'intérêt général et a autorisé le Siarce à réaliser les travaux.**

Le bouclage du dossier administratif n'est intervenu qu'en décembre 2008 avec la signature par les propriétaires indivis des conventions de servitude temporaire relatives à l'accès aux ouvrages hydrauliques et à leurs accessoires, et les autorisations données au Siarce de déposer les permis de démolir et de construire du nouveau moulin.

Les travaux ont commencé début 2009 et devraient durer 14 mois. Le coût total de l'opération s'élève à 4 252 000 € HT (valeur 2009), et est subventionné à hauteur de 2 551 000 € (soit 80 % du coût valeur 2005) par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le Conseil Général de l'Essonne et le Conseil Régional d'Île de France.





## Études pour travaux d'urgence sur le ru des Prés Hauts

Des inondations régulières ont amené le Siarce à étendre sa compétence obligatoire « rivière » au ru des Prés Hauts et au ru des Flamouches en février 2008, sur demande du secrétaire général de la Préfecture de l'Essonne, en accord avec l'ensemble des partenaires.

Les dysfonctionnements du ru rappellent, s'il était nécessaire, qu'il est central de pallier les effets des aménagements urbains. Le système hydraulique du territoire du SAN de Sénart-en-Essonne auquel appartient le ru des Prés Hauts subit l'impact des opérations de la ville nouvelle : recalibrage du ru, création d'un golf avec plans d'eau, fortes urbanisations locales, création d'infrastructures, etc.

Les premières études ont évalué les relations hydrauliques entre le ru, les plans d'eau et la nappe superficielle : le seul exutoire pour les eaux pluviales s'avère être le ru des Prés Hauts, l'infiltration des eaux étant impossible. La station du pont à Poulet (limite entre la partie amont, recalibrée, du ru et la partie aval, restée naturelle) n'a cependant pas la capacité d'évacuer les débits théoriques provenant de l'amont. Elle présente en outre des fuites. Le ru ne serait pas non plus en capacité à l'aval d'absorber les débits issus du raccordement des bassins Nord de la ZAC (Zone d'Aménagement Concertée) de Villepècle. Le golf a d'ores et déjà été régulièrement inondé par débordement des plans d'eau...

*Deux niveaux d'urgence ont été définis lors d'une concertation avec les partenaires en juin 2008 : les actions d'urgence et les actions de court-terme.*

Un dossier réglementaire a été élaboré au cours de l'automne 2008 pour démontrer le caractère urgent de certaines actions, justifier l'intérêt général et obtenir l'autorisation des services de l'Etat. La procédure administrative ayant donné une suite favorable, ces travaux ont été lancés début 2009.

Les actions à court terme permettront de trouver une solution pérenne et cohérente à l'échelle du bassin versant pour le ru des Prés Hauts : un schéma directeur rivière - eaux pluviales a été lancé fin 2008.

Les résultats seront disponibles au second semestre 2009. Ils comprendront notamment une cartographie précise du ru et un récolement sur le plan cadastral.

## Travaux annexes réalisés pour la biodiversité et la qualité de l'eau (cf. Première partie)

Des travaux visant d'autres objectifs initiaux que la lutte contre les inondations et la régulation des rivières ne manquent pas d'inclure les actions allant dans ce sens : la consolidation des berges et l'élargissement du lit de l'Essonne ont été réalisés à Corbeil-Essonnes. De même, la capacité hydraulique de l'Essonne a été augmentée à hauteur du site papetier de Corbeil-Essonnes par l'aménagement du bras de décharge : le bon écoulement des eaux pendant les crues a ainsi été assuré.



## Travaux d'entretien de l'Essonne

### L'entretien en chiffres

- ▶ 63 500 mètres linéaires de berges fauchées
- ▶ 20 600 mètres linéaires de cours d'eau faucardés
- ▶ 1 200 mètres linéaires de berges élaguées
- ▶ 93 embâcles retirés (branches, arbres etc.)
- ▶ 41 arbres dangereux abattus



Ripisylves (formations végétales de bords de cours d'eau ou de plans d'eau), végétations aquatiques et tout obstacle, tels qu'arbres et branchages, propre à gêner le bon fonctionnement de la rivière Essonne, de ses marais, étangs et affluents, font l'objet d'un dégagement, abattage ou élagage assidu.

### Partie essonnienne de la rivière

La Commission Exécutive d'Entretien de la Rivière Essonne –association créée en 1895 et représentant les 1200 propriétaires riverains– assure la maîtrise d'ouvrage et garantit la cohérence des travaux d'entretien. La RACINE (Régie d'Assistance, de Conseil, d'Ingénierie et d'Études) en assure la maîtrise d'œuvre. Les travaux sont réalisés annuellement et globalement dans le cadre d'un programme pluriannuel.

Au cours du second semestre 2008, la Commission Exécutive a signé avec la RACINE un nouveau contrat de maîtrise d'œuvre pour trois ans. Cette dernière l'a assisté pour établir les dossiers techniques et administratifs nécessaires au lancement des travaux à programmer sur la période 2009-2011.

La gestion du fichier de la Commission Exécutive permettant le prélèvement des taxes est également assurée par le Siarce.

### Seine-et-Marne et Loiret

Nanteau-sur-Essonne, Buthiers, Boulancourt (Seine-et-Marne) et Malesherbes (Loiret) ont adhéré au Siarce en 2008, après la dissolution

du SIEM (Syndicat Intercommunal de l'Essonne Moyenne). Ce syndicat effectuait le même travail que le Siarce sur son territoire. Ces 4 communes composent désormais la partie amont du territoire du Syndicat, qui a assuré au cours de l'été et de l'automne 2008 la continuité du programme d'entretien jusqu'alors porté par le SIEM, et qui arrivait à terme. Aussi le Siarce a-t-il engagé l'élaboration d'un nouveau programme pluriannuel : des visites de terrain ont été entreprises, les usagers rencontrés et des réunions organisées avec les différents acteurs concernés (administrations, partenaires techniques et financiers).

*Ce nouveau programme se traduira dès 2009 par la conduite de travaux d'entretien de la rivière sur ces 4 communes.*



SEMAFORE et suivi in situ des niveaux d'eau offrent des éléments précieux de surveillance et de gestion du niveau des rivières. Le relevé des échelles limnimétriques en période de crue et d'étiage est particulièrement précis. Un service de grande qualité est assuré aux communes par cette mission peu visible mais centrale du Siarce. Les ouvrages hydrauliques et les aménagements font aussi l'objet d'une surveillance spécifique.

Outre les travaux relatifs à la télésurveillance et à la télégestion des ouvrages hydrauliques, des interventions d'urgence ou des travaux ponctuels s'avèrent nécessaires. Ceux-ci comportent principalement la réhabilitation de mécanismes de manœuvres, d'éléments d'ouvrages, de consolidation ponctuelle de berges en génie civil ou génie végétal.

Au cours de l'année 2008, parmi les interventions d'urgence les plus significatives peuvent être citées la réparation d'un des deux clapets du moulin de la grande roue (entre les communes de Boutigny-sur-Essonnes et de Courdimanche-sur-Essonnes) et du clapet du moulin de la ville (sur la commune de Maisse). Le déversoir du moulin de Villoison a également fait l'objet de travaux de maçonnerie. Notons que ces travaux nécessitent une baisse temporaire des niveaux d'eau, menée en coordination étroite avec les services de la police de l'eau et de la pêche.



## Comment se gère le niveau d'une rivière ?

Le principe fondamental est simple : il repose sur une régulation à niveau constant de l'eau, en amont de chaque ouvrage hydraulique, par rapport à un niveau de référence (ou niveau réglementaire). Cette obligation ne concerne que le niveau haut de la rivière : il n'y a donc pas de contraintes légales sur le maintien d'une ligne d'eau basse. Chaque ouvrage hydraulique dispose de ce niveau légal de référence, auquel le propriétaire des ouvrages est tenu de se soumettre. Il doit donc manœuvrer les vannes en conséquence.

Afin de respecter les niveaux de gestion, le Siarce dispose de stations de mesures en continu des niveaux de l'Essonne en une vingtaine de points depuis Gironville-sur-Essonnes jusqu'à Corbeil-Essonnes. Une partie des ouvrages dispose aussi d'un système de gestion automatisée. Ces systèmes assurent les mouvements de vanne ou clapet automatiquement en fonction du niveau d'eau en amont du moulin. Enfin, certains d'entre eux sont

assistés d'un système de télésurveillance qui permet, à distance et en permanence, de surveiller les niveaux de l'Essonne et le fonctionnement des ouvrages hydrauliques.

Le règlement d'eau a été respecté en 2008 au droit de chaque ouvrage hydraulique dont le Siarce a la gestion, par les consignes constamment transmises aux ouvrages par le biais de la télégestion.

## Le Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin versant Essonne-Juine

Puisque « gouverner, c'est prévoir », l'État français incite depuis 2002 les acteurs locaux à des actions de prévention, suite à plusieurs inondations catastrophiques sur le territoire national. De la modélisation des scénarios de crues, à la surveillance des précipitations en passant par l'alerte et l'information des populations, elles se révéleront décisives pour éviter ou limiter les inondations. Elles doivent être définies et mises en œuvre dans le cadre de plans de prévention à l'échelle d'entités hydrographiques cohérentes. 57 programmes rassemblant les principaux acteurs de l'eau d'un bassin versant ont été sélectionnés, dont le PAPI Essonne-Juine.

Ces programmes bénéficient de financements spécifiques pour mener des études, des travaux et des actions d'information et de sensibilisation. Ce sont des actions publiques, à long terme, de réduction progressive et durable des dommages aux personnes et aux biens, dans le respect global des équilibres et des milieux aquatiques.

Le PAPI Essonne-Juine comprend 15 grandes actions d'un montant prévisionnel de 6 264 000 € HT et 83 % de financements publics, pour la période 2004-2013.

Il rassemble l'État, les Conseils Généraux de l'Essonne, du Loiret, de Seine-et-Marne, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le Syndicat de Pays Beauce Gâtinais-en-Pithiverais, le SIARJA (Syndicat Intercommunal mixte pour l'Aménagement et l'Entretien de la Rivière Juine et de ses Affluents) et le Siarce.

Le Siarce est le pilote du programme ; il en assure la maîtrise d'ouvrage, et met en place et coordonne l'ensemble des actions retenues dans le PAPI. Le poste d'animateur-coordonateur est cofinancé par des aides publiques.

Un comité technique, rassemblant les partenaires du PAPI, en assure le suivi des actions. Le Siarce organise et anime les réunions de ce comité, qui s'est réuni en octobre 2008.



D'importantes actions d'information et de sensibilisation sont menées en direction de la population (cf. Quatrième partie)

## Étudier les crues à l'échelle du bassin versant

Limiter les risques d'inondations demande une meilleure connaissance du fonctionnement du bassin versant Essonne-Juine en période de crue. Les études hydrologiques et hydrauliques en cours permettent de définir les aménagements à réaliser pour lutter contre les inondations.

Elles ont déjà ciblé cinq zones potentielles de laminage de crues et ont permis de construire un modèle hydraulique représentant le bassin versant. Ce modèle a abouti à une simulation de 6 scénarios de crues différents échelonnés d'un faible niveau de risque à un niveau très élevé. Les simulations évaluent le risque inondation sur le bassin versant. Elles testent l'efficacité des zones de laminage et d'éventuels autres aménagements pour chaque scénario.

Elles déboucheront sur un plan de gestion hydraulique du bassin versant et sur la définition d'un programme de travaux, après validation par les partenaires du PAPI.

Un premier rapport intermédiaire a été remis par le bureau d'études SEGI et distribué par le Siarce aux partenaires en septembre 2008.

**Ces études se termineront en 2009.**

## Surveiller le niveau des précipitations et alerter

Le PAPI prévoit l'implantation de pluviomètres et de stations de mesures de débit supplémentaires sur le bassin versant, afin d'améliorer le suivi des précipitations et des niveaux d'eau des rivières. Ils seront installés en particulier en amont et sur la Juine, où peu de données sont disponibles.

Le Siarce a installé deux stations de mesures de débit en 2006-2007 sur la Juine, en amont et en aval d'Étampes, avec l'accord du syndicat de rivière de la Juine. Elles sont exploitées par le Siarce, qui met à disposition de ses partenaires les données correspondantes.



En 2008, le Syndicat a obtenu les subventions et les accords nécessaires à l'installation d'une autre station à Bouray-sur-Juine. Les travaux d'implantation sont presque terminés.

Ces stations permettront de mieux suivre le comportement de la Juine, qui apporte 40 à 50 % de son débit à l'Essonne.

Une réflexion pour créer un système d'annonce de crues, exploitant en temps réel les données issues des stations, est également en cours.

## Les grandes évolutions du Siarce en 2008



### Le renouvellement du comité syndical

70% des membres du comité syndical ont été renouvelés suite aux élections municipales de mars 2008. Une nouvelle équipe d'élus est donc en piste pour décider des orientations du Siarce.

Le Président et les Vice-présidents ont été élus lors des deux comités syndicaux du mois de mai 2008. Ces comités ont également procédé à la désignation des membres des différentes commissions administratives et aux délégations de compétences au Président et au bureau syndical.

### La modification des statuts

4 modifications majeures sont intervenues dans les statuts du Siarce :

- L'extension de la compétence obligatoire « rivière » aux rus des Prés Hauts et des Flamouches (février).
- L'arrêté inter-préfectoral du 27 octobre 2008 prononce la dissolution du SIEM (Syndicat mixte de l'Essonne Moyenne), et le transfert de la totalité de ses compétences au Siarce, pour les communes de Boulancourt, Buthiers, Nanteau-sur-Essonne et Malesherbes, représentée par la Communauté de Communes du Malesherbois.
- L'ajout de compétences optionnelles en matière d'eau potable, de télécommunications, d'éclairage public, d'urbanisme, de valorisation paysagère et d'ouverture au

public des cours d'eau et ouvrages d'art (en cours).

La Direction des Affaires Administratives et Juridiques en charge de la rédaction des statuts s'est attachée pour cette dernière modification à :

- préciser/simplifier les statuts actuels et les adapter aux évolutions du droit ;
- doter le Siarce de statuts volontaires afin de répondre favorablement aux sollicitations récurrentes de communes en matière d'eau potable, de télécommunications, d'éclairage public, d'urbanisme, de valorisation paysagère et d'ouverture au public des cours d'eau et ouvrages d'art.

Ces statuts ont été adoptés par le comité syndical du 16 octobre 2008. Ils devront être adoptés par les collectivités membres du Siarce et feront l'objet d'un arrêté préfectoral avant leur entrée en vigueur.

## POINT FINANCES

**Un budget de fonctionnement qui accompagne le développement de l'activité**

**4,75 M € TTC** de dépenses de fonctionnement en 2008 (hors charges financières)...

...**Dont 2,31 M €** pour l'assainissement des eaux usées (collecte, transport et épuration- assainissement non collectif), **1,34 M €** pour la rivière, **0,69 M €** pour l'activité « régies et missions » qui concerne toutes les compétences, **0,32 M €** pour l'assainissement des eaux pluviales et **0,09 M €** pour les compétences gaz et électricité.

● Ces dépenses concernent :

- Les charges de personnel (46 agents en poste au 31/12/2008 soit une augmentation de 3 postes après 4 années de stabilité des charges du personnel) : **2,17 M €**
- Les autres dépenses de gestion : **2,35 M € TTC**

**0,91 M €** pour l'assainissement des eaux usées  
**0,25 M €** pour l'assainissement des eaux pluviales  
**0,88 M €** pour la rivière  
**0,31 M €** pour les autres compétences

● Les principales charges sont les suivantes :

- les frais d'exploitation d'entretien, de maintenance **1,05 M €** (systèmes de mesure « rivière » et « assainissement », ouvrages hydrauliques, réseaux et bassins d'eaux pluviales, bâtiment, véhicules etc.)
  - les reversements aux communes (P.R.E. –Participation pour Raccordement à l'Égout–, prime AQUEX (Aide à la Qualité d'EXploitation), redevances gaz et électricité) **0,22 M €**
  - le S.I.G. **0,15 M €**
  - la communication et les relations publiques **0,14 M €**
  - la téléphonie, la maintenance informatique **0,13 M €**
  - la location du matériel et des véhicules, la maintenance **0,13 M €**
  - le conseil juridique et les frais de contentieux **0,12 M €**
  - les assurances **0,09 M €**
  - les fluides et les fournitures **0,10 M €**
- Les charges exceptionnelles : **0,23 M € TTC** dont **0,18 M €** d'annulation de titres de recettes de P.R.E.

Les 12% d'augmentation par rapport à 2007 sont liés à l'intégration de nouvelles collectivités, à l'ajout de compétences optionnelles après transferts par les communes et à l'accroissement des investissements.

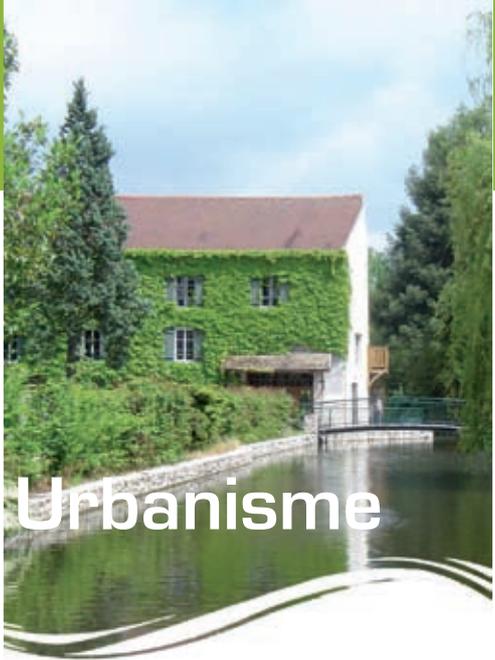




*Prévenir par l'urbanisme, aménager pour l'habitant, développer les services urbains : la transversalité des missions du Siarce dans l'ensemble des domaines de l'urbanisme et de l'aménagement s'affirme. La rivière doit être rendue autant que possible à l'usager dans le respect de l'environnement. Les services urbains aux communes –gaz et électricité– sont, eux, appelés à se développer : urbanisme, valorisation paysagère, ouverture au public des cours d'eau et ouvrages d'art, eau potable, télécommunications, éclairage public seront demain transférés par les communes volontaires.*

# **l'Amont l'Aval le périphérique**

Expertises « amont », services urbains, aménagements grand public en « aval » permettent une approche transversale des projets.



# Urbanisme



## L'air du temps

*Un des enjeux en matière d'aménagement est de maintenir –ou réintroduire– de l'urbain dans le rural et du rural dans l'urbain. Nous devons donc réfléchir à l'échelle du bassin de vie. L'aménagement du plateau de Vert-le-Grand l'illustre à merveille : certains souhaiteraient y construire de nombreux logements. Il est urgent d'arrêter cette dérive et de maintenir la dominante agricole du plateau. Son urbanisation aurait des conséquences catastrophiques sur l'Essonne. Le ru de Misery, qui draine le site, est en effet l'un des deux « points noirs » du bassin versant. Le Siarce a intégré l'Agence d'Urbanisme et de Développement Essonne-Seine-Orge pour participer à la création d'un agenda 21 sur ce site. L'urbanisme doit prendre en compte la problématique eau comme nous prenons en compte, au Siarce, la dynamique urbaine à côté de celle de l'eau.*

Jean-Luc Combrisson



Le temps de l'urbanisme est celui où la prévention des pollutions et des inondations a encore un sens : prévenir avant d'avoir à guérir fait partie des missions du service de la Direction de l'Aménagement du Siarce.

## Droit des sols

Le Siarce est consulté pour avis lors de l'instruction des demandes d'autorisation de droit du sol : permis de construire et permis d'aménager au titre de ses compétences rivière, assainissement eaux usées et pluviales, gaz et électricité. L'avis technique émet des observations et des orientations relatives à la cohérence des aménagements proposés au regard de la problématique globale de l'eau.

Plus de 310 demandes d'autorisations ont été traitées en 2008, principalement dans les communes de Corbeil-Essonnes, Ballancourt-sur-Essonnes, Mennecy et Vert-le-Petit. Ces instructions ont permis au Syndicat de recouvrer 1 232 000 € répartis comme de la façon suivante : 739 000 € financent les réseaux de collecte et 493 000 € les réseaux de transport et la station d'épuration. Quand les communes ont gardé la compétence « collecte des eaux usées », le Siarce leur a reversé la part de PRE correspondante, soit 142 000 €.

Les coûts et frais du Syndicat augmentent. La PRE –versée en totalité ou partie au Syndicat, selon que la compétence « collecte des eaux usées » lui a été transférée par la commune– a été augmentée de 10%, par le Comité Syndical du 18 décembre 2008. Une nouvelle répartition du montant de la participation à raison de 43 % pour la part « collecte des eaux usées » et 57 % pour la part « transport et épuration des eaux usées » a également été validée pour 2009, afin de prendre en compte l'accroissement des investissements réalisés par le Syndicat (mise aux normes de la station d'épuration, programme Corbeil-Essonnes Tranche 3 et réalisation de l'unité d'hygiénisation des boues par compostage).

## Documents d'urbanisme et aménagement opérationnel

S'impliquer en amont d'un projet urbain permet d'en corriger les impacts. Le Siarce invite chaque collectivité adhérente à l'associer aux processus de planification et d'élaboration de projets d'aménagement. Le Comité Syndical a délibéré dans ce sens le 26 juin





2008. Il deviendrait alors possible d'évaluer l'impact des projets sur les réseaux, eaux souterraines, de surface et sur les milieux naturels. Des mesures correctives –ou de compensation destinées à atténuer les effets nocifs– seront proposées.

Les principaux documents concernés sont :

- les documents de planification : Schémas de COhérence Territoriale (SCOT), Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ;
- les outils opérationnels d'aménagement : Zones d'Aménagement Concerté (ZAC), lotissements, Plans d'Aménagement d'Ensemble (PAE), opérations combinées d'aménagement, etc.

SCOT du Val d'Essonne, PLU de Corbeil-Essonnes, Saintry-sur-Seine et Echarcon ont ainsi été traités en 2008. Écharcon est allée plus loin puisqu'elle a confié la procédure de révision simplifiée de son PLU au Syndicat.

La révision du SDRIF (Schéma Directeur Régional Île-de-France) et le schéma directeur de l'Agence d'urbanisme Essonne-Seine-Orge ont aussi été suivis (enjeu du plateau de Vert-le-Grand et du ru de Misery).



## SIGNE et géographie numérique

Le précieux système d'information et de gestion numérique de l'environnement (SIGNE) du Syndicat a été recentré en 2008 sur l'aide technique auprès des collectivités locales et les prestations internes auprès des directions. Il a fallu pour cela réaliser un audit du système et le restructurer pour qu'un prestataire puisse administrer la partie serveur et organiser les bases de données.

A quoi sert le SIGNE ? Il permet, par l'enrichissement des données géographiques disponibles, d'affiner les diagnostics et les représentations des projets. Plus de 200 cartes ont été produites en 2008 sur demande des communes ou directions internes : une cartothèque devrait être disponible à l'ensemble du personnel du syndicat pour la mi-2009.

Le Syndicat forme ses équipes et celles des communes aux outils numériques. Des formations ESRI (logiciel SIG), AUTOCAD et D3e (matériel GPS) ont été faites. Le bureau d'études SIGNE est intervenu auprès de municipalités pour former de nouveaux utilisateurs à l'application de consultation du cadastre, ainsi que pour paramétrer certains postes. La mise à jour des données cadastrales a été réalisée durant l'été et sa mise à disposition a pris effet à la rentrée de septembre.

Le Siarce veut aller plus loin dans sa technicité : il se dotera d'un schéma directeur d'information géographique et de métrologie, outil de planification qui doit en définir les grands axes stratégiques pour les années 2009-2015. Il proposera ainsi aux communes adhérentes un ensemble de services les aidant dans les domaines des réseaux, de l'urbanisme, de la gestion du droit des sols. Ce projet doit être finalisé pour la mi 2009 !



# Gaz-électricité Aménagement de berges

## Gaz et électricité

La distribution de gaz et d'électricité est un autre service fourni par le Siarce aux collectivités adhérentes. La direction Assainissement et réseaux en a assuré l'essentiel. Six communes ont transférées la compétence : Saintry-sur-Seine, Saint-Germain-lès-Corbeil, Itteville, Ballancourt-sur-Essonne, Vert-le-Petit et Corbeil-Essonne. Elle a préparé le transfert de compétences de la commune de Mennecy au 1er janvier 2009. Contrôle de la bonne exécution des contrats de concession et rédaction des rapports annuels sur la qualité des services ont donc été de mise, en relation avec les services d'ERDF et de GRDF.

Une réflexion a défini la programmation pluriannuelle d'intervention sur les réseaux en 2009 : elle intègre bien entendu la coordination avec d'autres interventions sur le domaine public afin d'optimiser les travaux.



## Aménagement des berges et mise en valeur des cours d'eau pour le grand public

### Aménagements paysagers ou piétonniers des berges

Paysages et promenades constituent des marqueurs de notre qualité de vie, dans un environnement entre ville et campagne : le Siarce favorise l'accès aux espaces naturels par l'organisation des perspectives visuelles comme par l'aménagement des chemins sur berges.

L'amélioration des cheminements piétonniers sur les berges de l'Essonne de Combes-Marnès à la RN7 (Corbeil-Essonne) a transformé un site délaissé en lieu de promenade très fréquenté. Des aménagements paysagers ont été réalisés.

L'intégration de l'Essonne aux zones urbaines du site papetier de Corbeil-Essonne, en cours de réaménagement, permettra en premier lieu aux nouveaux habitants du quartier de bénéficier des abords naturels de leur lieu de vie. La rivière a fait l'objet d'une mise en valeur paysagère.

Les travaux dans ce domaine devraient singulièrement se développer après le transfert des compétences correspondantes des communes volontaires au Siarce.

### Création de passes à canoës

Naviguer sur la rivière est un des usages les plus plaisants de l'Essonne : le Siarce s'attache donc à aménager des passes à canoës lors des réhabilitations d'ouvrages hydrauliques :

- une passe mixte à canoës et à poissons a été installée à hauteur du site papetier de Corbeil-Essonne.
- une autre passe mixte sera également créée sur le déversoir amont du moulin d'Écharcon ;



## POINT FINANCES

### 8,11 M € TTC

Les principales recettes courantes  
Elles alimentent les dépenses de fonctionnement et une partie des équipements

### 4,56 M € de recettes courantes du budget assainissement

- La redevance d'assainissement : **2,49 M € TTC**

L'utilisateur paie avec sa facture d'eau en fonction du volume d'eau potable consommé. Elle finance les charges de collecte, transport et épuration des eaux usées.

La consommation moyenne est de 50 m<sup>3</sup> d'eau/personne/an. La redevance assainissement payée au Siarce s'élève donc en 2008 à **27,8 € HT /habitant/an** (moyenne) et permet par exemple :

- de rembourser les emprunts et de payer les intérêts de la ligne de trésorerie : **8,6 €**
- d'autofinancer des travaux et d'épargner pour des investissements futurs : **6,4 €**
- de payer le personnel : **6,5 €**
- de faire fonctionner et d'entretenir les stations de mesure sur le réseau d'assainissement : **0,6 €**

La consommation d'eau a diminué de 3 à 5% chaque année depuis 2004 occasionnant une redevance inférieure pour l'utilisateur et préservant la ressource en eau. Mais cela pose un grave problème de financement des services d'assainissement : la quantité de pollution à traiter n'a pas diminué, les normes de traitements sont de plus en plus strictes et l'assiette de la redevance diminue chaque année, entraînant, à tarif constant, une baisse de recette.

- La PRE (Participation pour Raccordement à l'Égout) : **1,23 M € TTC**

Sa perception est liée à la délivrance d'un permis de construire. La personne qui fait construire, et qui peut bénéficier du raccordement à un réseau d'assainissement préexistant, contribue ainsi aux dépenses d'amélioration du réseau et du système d'épuration.





Les autorisations de construire ont été importantes en 2008. Il conviendra cependant d'être prudent en 2009 car certains programmes immobiliers pourraient être abandonnés ou repoussés du fait de la crise économique.

- Les primes versées par l'Agence de l'Eau : prime épuration **0,62 M € TTC** et prime AQUEX **0,22 M €**

### ● **2,83 M €** de recettes courantes du budget général

Il s'agit des participations des collectivités membres, dont **2,33 M € TTC** pour la rivière.

Les participations peuvent être soit budgétaires (dépenses inscrites dans le budget de la commune ou du groupement membre du Syndicat), soit fiscalisées (le contribuable communal paie la participation au SIARCE avec ses impôts locaux) selon le choix des communes.

La participation « rivière » concerne l'ensemble des communes membres et représente en moyenne **18,5 € TTC/habitant/an** (dont **9,8 €** sont payés par les impôts locaux des ménages : taxe d'habitation et taxes foncières).

Ces **18,5 € TTC/habitant/an** financent :

- le remboursement de la dette et les intérêts de la ligne de trésorerie **9 €**
- le fonctionnement et l'entretien des ouvrages hydrauliques et stations de mesure **4,4 €**
- le personnel **3,7 €**
- les autres charges **1,4 €**

### ● **0,09 M €** de recettes courantes de la régie RACINE

Ce sont les rémunérations des missions d'assistance, de conseil et d'ingénierie réalisées par la RACINE pour d'autres collectivités, après mise en concurrence.

### ● **0,63 M €** de financement des dépenses de structure par l'activité de la RIVE (Régie Intégrée de la Vallée de l'Essonne)

Les dépenses liées aux missions de maîtrise d'œuvre assurées par le Siarce avec sa régie RIVE (frais de personnel et de structure) ont été intégrées au plan de financement des opérations d'investissement et ont donc été largement subventionnées.



*Le grand atout du Siarce réside non seulement dans sa compétence technique mais aussi dans sa capacité à communiquer, transmettre et fédérer les énergies. Obligation légale du Syndicat, la communication sur les questions primordiales d'eau et d'environnement devient une action politique et citoyenne en tant que telle. Le Siarce y ajoute une vaste concertation avec les élus, les services de l'État, les acteurs publics et privés ainsi que la population et les associations d'utilisateurs. Il agit aussi dans les pays en développement, durement touchés par les pénuries et les difficultés d'accès à l'eau potable. Son ambition : donner l'envie à tous d'aller plus loin ensemble.*

## Transmission, animation, sensibilisation

Transmettre les enjeux, savoirs et modalités d'actions auprès de différents partenaires ou publics parachève les missions du Syndicat.



## Sensibilisation aux enjeux et risques



### L'air du temps

*L'action du Siarce s'inscrit dans une logique internationale. On dit souvent « Penser global et agir local » mais l'inverse marche également très bien. L'eau peut bien sûr être une source de conflits. Mais elle représente aussi un formidable outil de solidarité, dans le conflit israélo-palestinien comme dans la vallée de l'Essonne... Le Siarce tente de faire passer un message de responsabilité politique : des choix sont à faire en vue d'une plus grande union locale et internationale.*

Jean-Luc Combrisson



Le Siarce a communiqué en direction du plus grand nombre en 2008 et organisé des journées de sensibilisation. Il a apporté sa réflexion au processus de SAGE et animé le groupe de travail géographique Essonne-Juine. Il a noué un nouveau partenariat de coopération avec les autorités compétentes à La Havane.

« L'eau pourrait devenir aussi rare que la pétrole » ont prédit de nombreux spécialistes. Corrigeons cette prévision : l'eau douce aujourd'hui n'est pas rare. Mais la répartition et la distribution tout à fait inéquitables de l'eau potable sont préoccupantes. C'est pourquoi, aujourd'hui, le Siarce se donne aussi pour mission de sensibiliser le public à la préservation de l'eau. Il répond au désir d'information des populations et tente de donner envie à chacun de s'impliquer dans ce combat, sans jamais, pour autant, jouer sur la culpabilisation individuelle. Cette communication devient ici un lien déterminant entre les citoyens et la collectivité locale. Elle permet par exemple d'associer les riverains à la gestion des risques d'inondations.

### Les enjeux de l'eau

Populations et élus sont sensibilisés à tous les enjeux de l'eau au moyen de supports et d'actions multiples : publications papiers et réalisations vidéos, panneaux d'informations sur sites, site web, manifestations et événements. Nous ne citerons ici que les principaux :

- 14 classes rivières ont été menées en 2008 sur le territoire des communes adhérentes du Syndicat. L'objectif de ces opérations est de sensibiliser les plus jeunes en matière de découverte et de respect des milieux naturels. Leur but : impliquer les élèves et leur apprendre les bons réflexes pour préserver l'environnement, en allant au-delà du discours écologique peut-être trop banal qu'ils peuvent recevoir aujourd'hui : en classes ou aux bords des rivières, nos intervenants, chacun dans leurs domaines de compétences et de savoir, ont pu partager avec les enfants leurs valeurs de respect et de protection de l'Eau, de l'Environnement, de la Vie.
- La cérémonie des 50 ans du Siarce, le 31 janvier 2008 à Saintry-sur-Seine a été l'occasion de conférences et d'expositions et a vu la présentation de l'ouvrage des 50 ans du Syndicat « Confluence, convergence et solidarité » : 150 pp. et 2 ans de travail !
- Les 4<sup>èmes</sup> journées Emeraude du 26 au 28 septembre 2008 à Mennecy, furent animées d'expositions, de conférences, de jeux-concours, etc.



## Sensibilisation aux enjeux et risques



- De nombreuses lettres d'informations à l'intention des différents publics, telles que Canal Siarce, Zoom, Grand Angle, constituent des outils de communication traitant de thèmes précis (politique générale du Siarce, points systématiques sur l'avancement des travaux au cœur des communes), chacun destiné à un lectorat particulier (élus locaux, usagers, etc.)
- Des visites de chantier (aménagement de berges, rénovation d'ouvrages hydrauliques, réhabilitation du réseau intercommunal) sont régulièrement organisées. Au-delà de l'aspect réglementaire sur le devoir de communication des collectivités, ces visites sont un exemple du rôle pédagogique qu'entretient le Syndicat, en premier lieu auprès de ses élus.
- En complément des manifestations et des publications, le service Communication produit des vidéos et des reportages, qui seront diffusés sur les chaînes de télévision locales. Cette volonté d'informer le plus grand nombre s'exprime aussi par le lancement en septembre 2009 de notre WebTV : [www.siarce.tv](http://www.siarce.tv).
- La réalisation et la diffusion d'un film grand public ;
- La réalisation de classes de vie sur les problématiques de gestion de l'eau avec création de supports pédagogiques ;
- Des formations juridiques et sur les outils à disposition à l'attention des élus et services des communes ;
- Des plaquettes d'information des particuliers et professionnels riverains du cours d'eau, pour leur donner des pistes d'actions à mener à leur niveau.

### Gestion et surveillance des rivières

Cette mission du Siarce se traduit également sous la forme d'actions d'information et de sensibilisation des riverains, des usagers et des communes, lors de rencontres sur le terrain, de contacts téléphoniques, ou de visites de chantiers.

### Le risque inondation

Le Siarce a obtenu en 2008 80 % de co-financements publics pour réaliser une deuxième tranche d'actions de sensibilisation au risque d'inondation dans le cadre du Plan d'actions et de prévention des inondations (PAPI).

Leur coût s'élève à 90 000 € HT.

Le Siarce s'est alors attaché à proposer aux partenaires son plan de communication PAPI 2009-2010 et à rechercher les prestataires appropriés à leurs réalisations (2009).

Les actions prévues sont les suivantes :

- La réalisation d'une plaquette de présentation du PAPI, et sa diffusion aux élus et partenaires institutionnels du bassin ;
- La réalisation et l'implantation le long des cours d'eau de panneaux d'information à l'intention des riverains et usagers des cours d'eau ;

### SAGE, mode d'emploi

Une démarche SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) consiste à animer une concertation entre les acteurs locaux de la gestion de l'eau sur un territoire : ils se mettent d'accord sur les objectifs et règles de gestion de cette ressource et sur les actions à réaliser pour y parvenir. Ces règles et actions permettent de préserver la qualité et la quantité des eaux superficielles et souterraines, tout en maintenant les différents usages de l'eau.

Plusieurs étapes :

- diagnostic du territoire ;
- analyse des évolutions possibles du territoire ;
- définition d'une stratégie pour la gestion de l'eau ;
- rédaction commune des objectifs, règles et actions ;
- approbation par une procédure officielle après consultation publique.

Les documents ainsi élaborés feront ensuite office de « droit local de l'eau ».



# Coopération décentralisée Animation partenariale

## Coopération décentralisée

2008 a vu se nouer des liens particuliers avec Cuba. Le Syndicat s'est engagé dans une opération de coopération décentralisée avec l'association Cuba Coopération France et le Grand Parc Métropolitain de La Havane dans le but d'élaborer et de mettre en œuvre un schéma directeur d'aménagement et de gestion du rio Almendarès à La Havane. Ce fleuve a besoin d'être dépollué et aménagé. Le projet constitue une continuité de l'approche politique d'aide internationale du Syndicat.

Un séjour de travail entre les trois partenaires (du 29 septembre au 4 octobre 2008) a permis au Président du Siarce et à son Directeur Général de prendre contact avec les territoires concernés par les problématiques de l'eau dans la métropole cubaine. Une évaluation de l'état des ouvrages hydrauliques et d'assainissement du Rio Almendarès et de ses berges a été réalisée.

Deux autres projets ont été retenus depuis 2007 : l'appui au développement local d'Ayorou au Niger et le projet malien d'aménagement des eaux de surface et la gestion des ressources naturelles dans le bassin versant du TKLM (Térékollé-Kolimbiné-Lac Magui). Ces actions en faveur de pays en développement contribuent à atteindre les « Objectifs du Millénaire ». Elles sont portées par la direction Aménagement. Le pourcentage de la population mondiale sans accès pérenne à un approvisionnement en eau potable doit être diminué de moitié d'ici 2015.

## Animation partenariale

- Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) « nappe de Beauce et milieux aquatiques associés. »

Les documents SAGE ont été rédigés en 2008. Le Siarce assure la présidence et anime le groupe de travail géographique du territoire Essonne-Juine, inclus dans le vaste périmètre de la nappe de Beauce.

La démarche SAGE initiée en 1999 a permis de proposer un programme d'actions autour de 5 enjeux majeurs :

- gérer quantitativement la ressource ;
- assurer durablement la qualité des ressources en eau souterraines ;
- assurer durablement la qualité des ressources en eau superficielles ;
- préserver les milieux naturels ;
- prévenir et gérer les risques.

Le Siarce a formulé 80 propositions complémentaires à la structure qui anime le SAGE. Certaines sont essentielles puisqu'elles portent sur les moyens mobilisés et sur la gouvernance adéquate.

L'avis de la commission locale de l'eau sur le projet définitif du SAGE « Nappe de Beauce et milieux aquatiques associés » mettra un point final à son élaboration fin 2009. Le Siarce veillera à ce que l'ensemble des propositions qu'il a émises ou issues des réflexions du groupe de travail Essonne-Juine soient pleinement inscrites dans la version finale.





Le Siarce apporte également ses contributions dans l'élaboration du SDAGE du bassin Seine-Normandie qui doivent être adoptés par le comité de Bassin et approuvés par le Préfet coordonnateur avant le 22 décembre 2009

## Gestion et surveillance de la rivière

Un partenariat fort est établi pour la gestion du niveau de la rivière avec les services de l'État (DDEA, ONEMA, Préfecture...), les partenaires techniques et financiers (Conseil Général, CATER, EDATER Conseil Régional, Agence de l'Eau...), les diverses associations actives sur le territoire du Siarce.



## POINT FINANCES

**2,79 M €...**

... Vont à l'emprunt, la ligne de trésorerie et les produits financiers

- **2,68 M €** de remboursement de la dette et des intérêts de la ligne de trésorerie.

L'annuité d'emprunt s'élève à **2,57 M €**, en hausse de 12% par rapport à 2007 compte tenu des investissements réalisés sur le réseau intercommunal.

Les intérêts de la ligne de trésorerie se sont élevés à **0,11M €**. Ils financent la mise à disposition de crédits pour une durée allant de quelques jours à quelques mois permettant d'assurer le portage des opérations d'investissements entre le paiement des factures aux entreprises, le versement des subventions et la récupération de la TVA.

- **0,11 M €** de produits financiers

Ce sont les remboursements d'emprunts par les communes quand le Siarce a emprunté pour leur compte et les gains de change.





# Glossaire

**AQUEX :**

Aide à la qualité d'exploitation

**DIREN :**

Direction régionale de l'Environnement

**EMERAUDE :**

Engagement moral pour une écologie raisonnée, un aménagement et un usage durable de l'Essonne

**INRA :**

Institut National de la Recherche Agronomique

**ONEMA :**

Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

**PAPI :**

Programme d'actions de prévention des inondations

**PLU :**

Plan local d'urbanisme

**PRE :**

Participation pour raccordement à l'égout

**RACINE :**

Régie d'assistance, de conseil, d'ingénierie et d'études

**RIVE :**

Régie intégrée de la Vallée de l'Essonne

**SAGE :**

Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau

**SDAGE :**

Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau

**SDRIF :**

Schéma directeur régional d'Ile-de-France

**SEMAFORE :**

Système environnemental de métrologie appliquée pour la fiabilité de l'observation, de la réaction et de l'évaluation

**SIEM :**

Syndicat mixte de l'Essonne moyenne

**SIGNE :**

Système d'information et de gestion numérique de l'environnement

**SPANC :**

Service public d'assainissement non collectif

**STEP :** Station d'épuration

ZAC : Zone d'aménagement concertée

## Contacts

### Syndicat Intercommunal d'Assainissement et de Restauration de Cours d'Eau

37, quai de l'Apport-Paris

91813 Corbeil-Essonnes cedex

Tél. : 01 60 89 82 20 Fax : 01 64 96 41 42

Courriel : [siarce@siarce.fr](mailto:siarce@siarce.fr)Site web : [www.siarce.fr](http://www.siarce.fr)Web TV : [www.siarce.tv](http://www.siarce.tv)

#### Directeur Général

Jean-Luc COMBRISSON

01 60 89 82 21 / [jl-combrisson@siarce.fr](mailto:jl-combrisson@siarce.fr)

#### Chargé de Mission auprès du Directeur Général

Olivier PRETRE

01 60 89 85 93 / 06 37 53 08 39

#### Directeur de la Communication, de l'Informatique et de la Logistique

Jean-Jacques AZRIA

01 60 89 82 45 / 06 85 91 00 12 / [jj-azria@siarce.fr](mailto:jj-azria@siarce.fr)

#### Directrice des Finances et des Ressources Humaines

Anne PIET

01 60 89 82 28 / 06 77 65 01 37 / [a-piet@siarce.fr](mailto:a-piet@siarce.fr)

#### Directeur des Affaires Administratives et Juridiques

Driss ENNAGADI

01 60 89 82 26 / 06 07 23 41 08 / [d-ennagadi@siarce.fr](mailto:d-ennagadi@siarce.fr)

#### Directeur de l'Aménagement

Christian SPEISSMANN

01 60 89 94 63 / 06 85 91 00 55 / [c-speissmann@siarce.fr](mailto:c-speissmann@siarce.fr)

#### Directeur de la Rivière et du Milieu Naturel

Xavier GRILLO

01 60 89 82 59 / 06 85 96 52 28 / [x-grillo@siarce.fr](mailto:x-grillo@siarce.fr)

#### Directeur de l'Assainissement et des Réseaux

Lionel LEGRAND

01 60 89 82 25 / 06 84 80 07 55 / [l-legrand@siarce.fr](mailto:l-legrand@siarce.fr)

Août 2009

Directeur de la publication : Xavier DUGOIN

Directeur de la rédaction : Jean-Luc COMBRISSON

Chef de projet : Jean-Jacques AZRIA

Rédaction : l'ensemble des directions

Conception et corrections : Service communication

Afaf TAHRI / 01 60 89 94 64

Christophe CHARLANNE / 01 60 89 82 47

Maquette et mise en page : ALINÉA Corbeil-Essonnes / 01 60 89 51 90

Impression : PLANÈTE IMPRESSION Lisses / 01 64 97 50 34

Imprimé sur papier issu de forêts durablement gérées



« Demain,  
retrouvez-nous sur  
[www.siarce.tv](http://www.siarce.tv) »

Syndicat  
Intercommunal  
d'Assainissement  
et de Restauration  
de Cours d'Eau

